



***Vous êtes
Propriétaire occupant
ou Primo-accédant***

**Vous pouvez bénéficier,
sous certaines conditions,
d'aides financières**

Pour vos travaux :

- Adaptation des logements à la mobilité réduite
- Amélioration des performances énergétiques
- Remise aux normes des logements indignes ou dégradés
- Parties communes de copropriétés

***Vous êtes
propriétaire bailleur***

Des subventions sont possibles pour :

- la mise aux normes et l'amélioration des logements loués à l'année
- la requalification et la mise en location de logements vacants

**N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENSEIGNER
AUPRÈS DE L'ÉQUIPE**

FÉDÉRATION
SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES-ORIENTALES
04 68 54 65 45

LES PÉRIMÈTRES DE L'ACTION :

Centre ancien des communes de

LE BOULOU - CÉRET - REYNÈS
LE PERTHUS - MAUREILLAS LAS ILLAS
SAINT JEAN PLA DE CORTS



RESTAURATION DE FAÇADES

**LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VALLESPIR**

verse une aide financière
en complément de la
subvention accordée par
votre commune

dans le cadre de l'opération

**Mise en valeur
du Patrimoine bâti**

Renseignez-vous auprès de la
Communauté de communes



04 68 87 69 05
accueil@vallespir.com